

14 juin 2022

Comité exécutif

Séance extraordinaire du 14 juin 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 14 juin 2022, à 13h30.

De plus, madame Claire Charbonneau ainsi que messieurs Marco Savard et Sébastien Gaudette sont présents, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Madame la conseillère Mélanie Dufresne est absente.

Monsieur Daniel Dubois, Directeur général et madame Maude Clossey, Directrice générale adjointe ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

CE-E-20220614-2

Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.

La séance débute à 13 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PROCÈS-VERBAUX

CE-E-20220614-5.1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2022

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2022.

14 juin 2022

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2022 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

FINANCES MUNICIPALES

CE-E-20220614-6.1

Recommandation de l'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023 - 2024 – 2025

Que soit recommandé l'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations de la manière suivante, et ce, pour les années 2023 - 2024 – 2025:

- 2023 : 73 322 784 \$;
- 2024 : 129 084 678 \$;
- 2025 : 80 385 316 \$;

le tout, pour des dépenses d'immobilisations au montant total de 282 792 778 \$, ledit programme étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-E-20220614-21

Levée de la séance

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

La séance est levée 16h15.

Président

Secrétaire